Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

ARRETE

FIXANT LA COMPOSITION DU JURY ET COMPLEMENTAIRE A L'ARRETE N° 16-192 PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2017 DU CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

N/Réf. : NP/CM/JB/GC/16-268

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loir-et-Cher, le Centre de Gestion du Loiret, le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, centres de gestion coorganisateurs, la ville de Tours, collectivité non affiliée associée,

Vu l'arrêté n° 16-192 en date du 11 juillet 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 16-261 en date du 22 novembre 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire au titre de l'année 2016.

ARRETE,

Article 1er :

L'article 5 de l'arrêté n° 16-192 susvisé est modifié comme suit :

Le jury du concours d'Educateur territorial de jeunes enfants est fixé comme suit :

En qualité de Président :

Madame Catherine CÔME, 1ère Vice-Présidente du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire. En cas d'empêchement, Madame Catherine CÔME sera remplacée par **Monsieur Bertrand POITOU**, Maire, ville d'Artannes sur Indre.

Fonctionnaires Territoriaux :

En qualité de membre fonctionnaire de catégorie "B", représentant titulaire de la C.A.P. :
Madame Sylviane THIBAULT, Rédacteur principal de 2ème classe, ville de St Branchs

En qualité de fonctionnaire territorial de catégorie "A" ou " B " :
Monsieur Alain MARIAUD, Directeur territorial, Directeur de l'Education et de la Petite Enfance, ville de Tours.

En qualité de représentant du CNFPT :
Madame Virginie FARRE LARGEAS, Educateur de jeunes enfants principal, Adjointe au responsable d'un multi-accueil, ville de Poitiers.

Monsieur Gérard PERRIER, Attaché principal, Directeur Général des Services, ville de Luynes.

Monsieur Grégory CORTECERO, Attaché principal, Directeur Général des Services, ville de Fondettes.

Madame Nathalie DORDOIGNE, Puéricultrice cadre de santé, Coordinatrice Petite Enfance, ville de Saint Avertin.

Personnalités Qualifiées :

Madame Cécile BELLET, Puéricultrice cadre de santé, Coordinatrice Petite Enfance, ville de La Riche.

Madame Claudine RENOUL, Médecin hors classe, Responsable de la Protection infantile, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Madame Karine THIBAUD-LELAURE, Psychologue, Responsable de la Petite Enfance, ville de Joué-lès-Tours.

Madame Stéphanie BRAEM, Puéricultrice, Coordinatrice Petite Enfance, ville de Tours.

Madame Elisabeth DEBARD, Educateur de jeunes enfants retraitée.

Monsieur Jérôme LITAUDON, Educateur de jeunes enfants, Adjoint au responsable d'une halte-garderie, ville de Tours.

Elus Locaux :

Madame Catherine CÔME, 1ère Vice-présidente du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Madame Marion NICOLAY-CABANNE, Vice-présidente, Centre Communal d'Action Sociale de Tours.

Monsieur Joël PAIRIS, Adjoint au Maire, ville de Saint Pierre des Corps.

Monsieur Olivier BOUISSOU, Maire, ville de Saché.

Monsieur Bertrand POITOU, Maire, ville d'Artannes sur Indre.

Monsieur Anséric LEON, Adjoint au Maire, ville de Saint Avertin.

Article 2 :

Madame la Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Article 3 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 1er décembre 2016

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente

Mme Catherine CÔME

CENTRE DE GESTION Fonction Publique Territoriale INDRE-&-LOIRE

Publié le :

Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente

Mme Catherine CÔME

CENTRE DE GESTION Fonction Publique Territoriale INDRE-&-LOIRE

Bienvenue Sophie BRETHENOUX RT / CDG D'INDRE ET LOIRE

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte :

Arrêté fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n.16-192 portant organisation au tire de l'année 2017 du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Date de transmission de l'acte : 01/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 01/12/2016

Numéro de l'acte : CONC16-268 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20161201-CONC16-268-AR

Date de décision : 01/12/2016

Acte transmis par : Sophie BRETHENOUX

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.2. Autres domaines de competences des departements